

# Les actions de l'AGPB

en 2001/2002



juin

La campagne 2001-02 a été caractérisée par les plus fortes importations de blé que l'Union européenne ait jamais connue : 7 Mt sont entrées dans l'Union contre 2,5 à 3 les années précédentes. Tout le déroulement de la campagne en a été perturbé. Alors que l'OCM céréales se délitait, les discussions politiques continuaient concernant le bilan à mi-parcours d'Agenda 2000, l'adhésion des PECO et les négociations à l'OMC.

Le déroulement de la campagne a été saboté par le comportement de la Commission. Une petite récolte fait naturellement monter les prix, ce que la Commission a trouvé inadmissible. De son point de vue, le marché intérieur, surtout en Espagne en raison de la sécheresse, n'allait pas être correctement alimenté. Aussi, quand la récolte des pays de la Mer Noire s'est révélée en septembre beaucoup plus forte qu'attendue, et que des importations de cette origine sont arrivées en Espagne, la Commission n'a rien fait pour les ralentir.

Bien au contraire, après le 11 septembre, elle a prétexté des modifications dans les taux de fret pour supprimer la surtaxe de 10 €/t qui frappait cette origine. Le blé ukrainien s'est donc déversé en Catalogne, à des niveaux de prix se situant autour de 130 €/t, alors qu'aucune tonne n'aurait dû entrer à moins de 155% du prix d'intervention, soit 157 €/t base octobre.

L'AGPB avait pourtant réagi aussitôt en menant une campagne auprès des céréaliers de tous les pays européens pour empêcher la suppression des 10 €. Le succès ne fut pas suffisant : la mesure a été adoptée avec seulement 17 % des voix en sa faveur, les abstentions étant trop nombreuses pour que les opposants atteignent la majorité des 2/3, nécessaire pour repousser la mesure.

Par la suite, l'AGPB a exercé une pression continue sur la Commission pour que le calcul des droits à l'importation soit ajusté à la réalité des marchés de la Mer Noire. Le groupe « céréales » du COPA-COGECA a soutenu cette revendication dès le début

et a été rapidement relayé par l'ensemble du COPA-COGECA. La position de l'AGPB a été fermement défendue au Comité Consultatif « Céréales » de la Commission avec l'appui de tous les producteurs et d'une grande partie de la filière.

L'AGPB a rencontré successivement tous les responsables de la Commission, le Directeur de l'Agriculture et le Commissaire avec son cabinet.

La pression auprès des autorités françaises s'est concrétisée par deux interventions du Ministre de l'Agriculture auprès du Commissaire. Entre temps, une manifestation symbolique a même été organisée à Lorient à l'occasion de l'arrivée du seul bateau de blé ukrainien qui soit parvenu en France.

Rien n'y a fait. La Commission a campé sur ses positions, facilitant l'approvisionnement des marchés des pays du sud de l'Europe par des importations jusqu'au moment où elle s'est aperçue que la « petite récolte » allait gonfler le stock de report et que des céréales allaient finir à l'intervention.

Aucune restitution n'a donc été octroyée jusqu'au 15 mai : il ne fallait surtout pas ôter de la marchandise sur le marché intérieur ! La chute des prix sur le premier semestre 2002 a donc été spectaculaire : majorations mensuelles incluses, le prix du blé panifiable tout venant rendu Rouen, qui fluctuait entre 123 et 125 €/t depuis le début de campagne, s'est établi à 109 €/t en Mai, atteignant même 105 €/t, ce qui a provoqué des mises à l'intervention.

Le profil des prix de la campagne a été inversé, donnant tort aux stockeurs. Les O.S. devraient d'ailleurs accuser le coup cette année. Il n'était pas besoin de cette mauvaise conjoncture pour aggraver des comptes d'exploitation déjà alourdis par les mises aux normes obligatoires.

L'adhésion des PECO s'accélère. Une dizaine devrait faire partie de l'Union au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Des négociations se concrétisent pour leur ouvrir rapidement des contingents « double zéro ». La Commission leur a proposé une méthode progressive

d'octroi des aides et d'application de la réglementation communautaire qui se négocie actuellement non sans difficultés. Cette proposition a toutefois le mérite de tenir dans les contraintes budgétaires que les 15 se sont fixées jusqu'en 2006.

Le bilan à mi-parcours d'Agenda 2000 s'avère de plus en plus délicat. Un certain nombre de pays ont déposé des mémorandum réclamant une refonte complète de la PAC, avec une diminution substantielle des soutiens aux marchés au profit de crédits pour le développement rural. Les premières propositions de la Commission devraient être connues le 18 juin.

La négociation OMC se poursuit à Genève, après l'épisode de Doha en novembre 2001. Le texte du compromis agricole, qui revient sur les trois points clés que sont les subventions à l'exportation, l'accès au marché et les soutiens intérieurs, permet bien des interprétations à condition que la volonté politique soit présente. Le calendrier vient d'être arrêté : la remise des offres de négociation doit être faite pour le 31 mars 2003 et une réunion plénière se tiendra à Mexico au deuxième semestre 2003.

L'AGPB a apporté sa pierre dans la négociation en démontrant à l'aide d'une étude conduite par un professeur américain, H. de Gorter, que les aides américaines perturbent plus les marchés céréaliers que les aides européennes.

Sur le plan intérieur, les difficultés ont persisté. Le recours contre la modulation a été perdu en Conseil d'Etat.

Intercéréales, l'interprofession céréalière destinée à financer la promotion des céréales et des produits



céréaliers a pâti des attermolements du Ministre de l'agriculture de l'époque. Il n'a pas voulu signer son extension et donc son droit de mettre en place une cotisation volontaire obligatoire, sans un avis du Conseil d'Etat qui finalement demande une clarification de la loi d'orientation.

Cela n'a pas empêché la poursuite du travail avec la filière. Les contacts avec la FOP ont été réguliers et se sont intensifiés avec l'AGPM dans la mesure où le rapprochement entre l'ITCF et l'AGPM technique tend à se concrétiser. Le travail avec la FFCAT et la FNA a été constant, de même qu'avec les transformateurs et les exportateurs. Les activités de France Export Céréales et d'Univers Céréales sont là pour en témoigner.

Le travail des commissions d'administrateurs s'est poursuivi. Des journées « orge de brasserie », « blé dur » et « sorgho » ont été organisées. Les commissions « baisse des charges » et « environnement » ont travaillé activement et ont été amenées à faire des propositions, en particulier, dans le cadre de la loi sur l'eau.

Comme les années précédentes, les « réunions filières », au nombre de 9, réparties sur le territoire français, ont permis, avec les multiples rencontres dans les départements et les coopératives de dialoguer avec les producteurs de céréales.

Face à ces évolutions, des urgences s'imposent, surtout celle de préserver les marchés et de faire respecter la préférence communautaire. L'AGPB s'efforce malgré tout de garder une réflexion tournée vers l'avenir afin d'anticiper les problèmes pour contribuer à créer le meilleur environnement possible pour les producteurs de céréales.

### Une récolte 2001 en net recul

Les conditions météorologiques catastrophiques qu'a connue toute la façade Ouest de l'Europe ont engendré un net recul de la récolte 2001 par rapport à la précédente, tant en raison d'une diminution des surfaces en cultures d'hiver que des rendements.

La France apparaît comme l'un des pays les plus pénalisés. La production céréalière repasse, avec 59,5 Mt, sous la barrière des 60 Mt. Cela n'était plus arrivé depuis la campagne 1995/96 !!

Cette situation est particulièrement marquée pour le blé dont les surfaces sont en recul de 10 % (- 450.000 ha) à 4,5 Mha et le rendement de 7% (- 5q/ha) à 67,3q/ha. Avec à peine 30 Mt, la production rejoint les niveaux des campagnes 1993/96.

En orge, l'impact est moins marqué. Les surfaces sont même en augmentation de 10 % ; les orges de printemps ayant pris la place d'une partie des

surfaces d'orges d'hiver n'ayant pu être semées. Le rendement moyen perdant 6 q/ha à 57,6 q/ha, la production totale d'orge reste quasiment stable à 9,8 Mt.

L'analyse est identique en maïs ; un peu plus de surfaces (+ 130.000 ha à 1,9 Mha) et un rendement en net recul (- 6q/ha à 85q/ha) conduisent à une production quasiment stable à environ 16 Mt.

Avec la France, l'Espagne (- 5 Mt à 17,1 Mt) et le Royaume Uni (- 6 Mt à 19 Mt) ont été les pays les plus durement touchés par la climatologie. En fait, seule l'Allemagne n'a pas été touchée. Sa production augmente de 5,5 Mt pour se situer à 49,8 Mt.

Au global, la production céréalière européenne 2001 accuse certes un recul de plus de 6 % mais reste cependant autour des 200 Mt.

Enfin, et si on excepte la production de maïs, l'Allemagne est devenue le premier producteur européen de céréales à paille !!!

### Conjoncture : l'évolution des marchés 2001

En dépit d'un léger recul du taux moyen en protéines, les blés français affichent une qualité supérieure à celle de l'an passé, avec plus de 60 % de la récolte qui répond aux critères de panification.

Malgré un ensemble de facteurs plutôt favorables, les cours en début de campagne ne sont restés qu'au niveau de ceux de l'an dernier et ne doivent leur position, 10% au dessus du prix d'intervention, qu'à l'application de la seconde baisse de ce dernier de 7,5 % décidée dans le cadre de l'Agenda 2000.

Cette situation de prix relativement faible en France (115 euros en panifiable et 109 euros en fourrager), au contraire de l'analyse faite par la Commission, a généré de fortes tensions haussières dans les zones déficitaires du sud de l'Europe.

Dans ce cadre, et malgré de multiples démarches de l'AGPB auprès de ses partenaires professionnels européens et des instances gouvernementales française et européenne, la Commission a mis tout en œuvre pour favoriser l'approvisionnement de ces zones déficitaires du sud de l'Europe via des importations (suppression des 10 euros, critères de calcul des droits, ...).

Cette campagne, dont les indicateurs initiaux étaient plutôt bien orientés, s'est donc complètement retournée du fait de l'attitude de la Commission.

En effet, les céréales françaises se sont heurtées, sur leurs marchés traditionnels sud-européens, à une concurrence forte de céréales de diverses

origines étrangères, avantagées par le mode de calcul des droits à l'import. Ce sont ainsi près de 7 Mt de blé tendre, pour une grosse majorité d'origine ukrainienne, qui sont attendues dans l'Union européenne pour la campagne 2001/02, faisant de cette zone le premier importateur mondial de blé !!

Le marché français a donc très rapidement pâti de cette situation. Ainsi, malgré un marché intérieur encore très dynamique cette année grâce aux incorporations en alimentation animale (nouveau record avec plus de 11 Mt), les cours des blés français se sont dégradés pour se situer à peine au dessus de l'intervention dans le courant du mois d'avril !!

Cette concurrence, exacerbée par des disponibilités importantes dans les pays d'Europe de l'Est, a été encore plus vive sur pays tiers. La politique d'octroi de certificats d'exportation, excluant toute restitution, a considérablement affaibli la compétitivité de nos céréales face à des marchandises bradées. Ainsi les exportations européennes et françaises sur pays tiers se situent aujourd'hui au niveau très faible des campagnes 1994/96 !

Avec 11,5 Mt d'exportations, la zone Ukraine, Russie et Kazakhstan, est même passée, en matière de commerce mondial de blé, devant l'Union européenne !!

La campagne 2001/02 s'inscrit pourtant, pour la quatrième année consécutive, dans un contexte de baisse du disponible mondial de blé. La conjoncture catastrophique des prix au niveau européen, et surtout français, n'est que la conséquence de la gestion appliquée cette année par la Commission en matière de fonctionnement et de mise en œuvre de l'OCM céréales.

C'est pourquoi l'AGPB a décidé d'organiser début décembre une manifestation symbolique sur le port de Lorient à l'occasion de l'arrivée d'un bateau de blé ukrainien, avec la présence de céréaliers d'une dizaine de départements.

L'AGPB a alerté, de façon répétée et insistante, l'ensemble des instances nationales et communautaires sur les conséquences d'une telle gestion bafouant le principe même de la préférence communautaire. Cette situation, déjà problématique dans un contexte de moyenne récolte (avoisinant tout de même les 200 Mt), pourrait engendrer des situations bien plus critiques avec une récolte plus importante.

### Commission blé dur :

La campagne 2001/2002 a été marquée par l'émergence d'articles et donc d'interrogations sur l'impact sur la santé humaine de contaminants naturels des céréales que sont les mycotoxines.

Face à cette problématique, la filière blé dur apparaît potentiellement menacée

au regard de certaines propositions de règlements de la Commission.

Le comité de liaison blé dur, au sein duquel l'AGPB est représentée par 5 membres de la Commission blé dur dont son président, mandaté par l'ensemble des professionnels français de la filière blé dur, a rédigé un livre blanc regroupant l'ensemble des travaux réalisés sur ce sujet. L'objectif du comité de liaison est de mobiliser toute l'expertise collective pour minimiser les risques liés à la présence éventuelle de mycotoxines et d'affirmer la sensibilité de la filière sur ce dossier en affichant tout le travail déjà fait.

#### « Rendez vous à mi-parcours d'Agenda 2000 »

En terme de rendez-vous à mi-parcours de l'Agenda 2000, la Commission pourrait être tentée, sur les aspects blé dur, de ressortir de ses tiroirs l'étude d'évaluation qu'elle avait commandée en 1999 au cabinet privé, ADE. Si tel était le cas, l'AGPB, au travers de sa Commission blé dur, comme elle l'avait fait au moment de la publication de cette étude, réaffirmera toute son opposition à des propositions qui déséquilibreraient davantage encore l'approvisionnement des entreprises en blé dur notamment du Nord de l'Union européenne, en réduisant de 100 euros/ha l'aide spécifique.

#### « Aubagne : le rendez vous de la filière en 2002 »

D'autre part, et pour la quatrième année, le secteur blé dur organisait en janvier 2002 à Aubagne, sous l'égide de l'ITCF, sa journée « filière ». Cette dernière a une nouvelle fois été l'occasion de rassembler tous les partenaires. Le thème de réflexion de cette année a tourné autour de l'impact des démarches réglementaires et volontaires sur la compétitivité de la filière blé dur.

Dans le prolongement de cette journée, la filière a décidé qu'il pourrait être opportun de s'attacher à la réalisation d'un memorandum dont l'objet serait d'afficher tous les efforts de la filière sur tous les grands sujets horizontaux réglementaires. Ce document devra alors servir de base argumentaire permettant de positiver toutes les démarches entreprises et de donner des justifications aux positions et aux propositions de la filière.

L'AGPB avec l'appui d'UNIGRAINS, a initié la procédure et devrait s'appuyer sur l'ensemble des acteurs pour illustrer et étayer ce document.

#### **Sorgho : retrouver sa place dans les assolements**

La Commission sorgho de l'AGPB, en concertation avec l'ensemble de la filière, a poursuivi en 2001/2002 sa campagne d'information en faveur d'une

prise en considération du sorgho dans les rotations. Déstabilisée par la réforme de la PAC en 1992, cette culture a failli disparaître ce qui aurait limité les alternatives de cultures de printemps en zone sèche.

Rester sous la barre de 50 000 ha ne permettant pas d'assurer la pérennité, une journée nationale avait été consacrée à cette culture dans la région Midi-Pyrénées en 2000-01 pour inventorier les potentialités réelles du sorgho grain.

Le bilan technique et économique du sorgho grain ayant été jugé positif, un effort particulier d'information sous forme de deux conférences de presse organisées par l'AGPB et ses partenaires, en a diffusé le contenu aux médias agricoles avec des points aussi divers que : l'origine et la sélection du sorgho, ses propriétés nutritionnelles et son intérêt en alimentation fermière ou industrielle, sa place sur le marché national et à l'exportation, enfin, son intérêt environnemental et sa place dans les rotations de l'agriculture du sud de la Loire.

Cette action a montré l'utilité de convaincre les céréaliers français de se réapproprier cette culture et non pas de laisser le marché européen s'approvisionner essentiellement à partir des Etats-Unis ou de l'Argentine.

Les premiers résultats des ensemencements en 2002 indiquent une superficie qui devrait être d'au moins 65 000 ha, confirmant un regain d'intérêt pour une culture dont la sobriété pourrait bien être un avantage déterminant dans les régions où l'eau est un facteur de renchérissement important des coûts de production agricole.

La Commission sorgho qui se réunira à l'occasion du Congrès de Blois dressera également un nouveau point des autres actions en cours comme celle sur le désherbage, les enquêtes qualité et les exportations à destination de l'Espagne, principal débouché de proximité du sorgho.

#### **Orge de brasserie**

La campagne 2001/2002 a été marquée par une forte diminution de la production d'orges d'hiver : 7,1 Mt à la récolte 2000, contre 6,8 Mt à la récolte 2001, du fait d'une baisse des rendements : 62,5 q/ha contre 66,3 en 2000 ; cela malgré la légère augmentation des surfaces : 1 093 000 ha (+ 20 000 ha).

La production en orges de printemps a par contre augmenté : 2,8 Mt en 2000 à 3 Mt en 2001 du fait d'une hausse des surfaces de 27% en 2001 : 616 000 ha, contre 485 000 à la récolte 2000, malgré une baisse des rendements de 15% : 48,9 q/ha à la récolte 2001, contre 58,1 en 2000.

La France est bien placée compte tenu de son climat, pour produire en quantité des orges de brasserie de qualité.

Mais pour gagner des parts de marchés, tous les maillons de la filière doivent être acteurs et travailler ensemble pour conquérir des marchés.

Les contrats de production entre les producteurs et leurs organismes stockeurs sont ainsi largement développés.

Les producteurs ont pris conscience plus récemment, qu'ils devaient aussi être collectivement acteurs dans la filière.

C'est pourquoi la Commission orges de brasserie a participé activement au colloque organisé par l'ITCF en février 2002 démontrant ainsi la volonté des producteurs d'orge de brasserie d'être, aux côtés des semenciers, des organismes stockeurs, des courtiers, des malteurs et des brasseurs, des acteurs à part entière de cette filière.

Ce rendez-vous est une étape fondamentale, conçue par la filière, pour la filière et qui permet de communiquer non seulement entre les différents acteurs, mais aussi à l'extérieur sur les efforts de chacun et de tous pour satisfaire les consommateurs, tant sur le plan de la qualité du produit que sur le plan du respect de l'environnement et du bien fondé des pratiques agricoles.

Le colloque 2002 était plus orienté vers les enjeux et les perspectives de la filière orge de brasserie que sur la filière elle-même.

#### **L'OMC : la politique agricole américaine créée autant de distorsions économiques que la PAC**

Cette année l'AGPB a poursuivi son action pour diffuser et mieux faire connaître les arguments développés dans l'étude qu'a réalisé, à sa demande, H. de Gorter, Professeur d'économie à l'Université de Cornell aux Etats-Unis, spécialiste des questions de commerce agricole international.

L'étude de H. de Gorter montre que la politique américaine de soutien à l'agriculture (marketing loan, aides directes, aides d'urgence) crée au moins autant de distorsions sur les marchés mondiaux que la PAC (prix d'intervention, protections aux frontières, aides directes et jachère). Elle montre notamment comment le marketing loan a non seulement des effets pervers en tant qu'instrument de soutien interne mais qu'il exerce aussi une protection à la frontière et constitue une aide à l'exportation.

Grâce à cette action, ces arguments novateurs à la sortie de l'étude en novembre 2000, sont aujourd'hui très largement partagés par les différentes instances concernées.

Le colloque organisé par l'AGPB en mai 2001 à Washington en présence de M. F. Fischler, Commissaire européen à l'agriculture, a été suivi en Europe de nombreuses discussions et confrontations.

**A Bruxelles**

L'AGPB a travaillé en étroite collaboration avec la Présidence belge (juillet 2001/décembre 2001) qui était convaincue de l'intérêt de faire connaître les arguments de H. de Gorter aux Etats membres. La Présidence belge a donc contribué à faire parler de cette étude en marge des Conseils Agricole et au sein même de la Commission.

La Commission a donc demandé de faire une présentation de cette étude en janvier 2002 sur une demi journée avec les experts concernés de la Direction générale de l'agriculture. Environ 25 personnes des divisions "Etudes", "Céréales" "Négociations bilatérales" et "Négociations multilatérales" ont participé à cette discussion.

**A Paris**

H. de Gorter est venu en décembre dernier présenter ses travaux devant les experts de la Direction Agriculture de l'OCDE. Là encore aucune contestation des résultats n'a été faite.

A l'occasion de son déplacement, H. de Gorter a rencontré les experts OMC des organisations professionnelles françaises : APCA, FNSEA, oléagineux, maïs, lait, viande, volaille, sucre....

Il a aussi été reçu au Ministère de l'Agriculture.

**A Genève**

L'AGPB a largement diffusé et expliqué l'étude de H. de Gorter auprès des fonctionnaires de l'OMC mais aussi des représentants de l'Union européenne, de la France et surtout des pays comme le Canada, le Brésil et l'Australie.

Toutes ces démarches ont eu un impact très net sur la manière dont la politique agricole américaine est aujourd'hui considérée et donne plus de force aux demandes des céréaliers dans les négociations agricoles à l'OMC.

**Préparer la « mid term review »**

Pour mieux préparer la "mid term review", le rendez vous à mi parcours de l'Agenda 2000, et faire connaître ses positions, l'AGPB a initié dès septembre 2001 une série de rencontres avec les interlocuteurs à la Commission. C'est ainsi que plusieurs rencontres ont été organisées avec les fonctionnaires de la division "Etudes" et "Céréales" pour confronter les analyses. La Commission agriculture du Parlement européen a également été sollicitée.

En outre, le Chef de Cabinet de M. Fischler et un membre de son Cabinet sont venus à Paris pour une

session de travail informelle organisée par l'AGPB et l'AGPM. Lors de cette rencontre Messieurs de Benoist et Terrain ont fait part de leurs analyses et de leurs préconisations. Cette rencontre a été suivie de discussions techniques à Bruxelles avec le Cabinet de M. Fischler.

En mars 2002, M. de Benoist a rencontré à Bruxelles M. Fischler sur le problème de la préférence communautaire et de la protection aux frontières. Il a en même temps évoqué les positions des céréaliers français quant à la "mid term review" et réitéré les demandes en matière d'organisation de marchés et de négociations à l'OMC ; les différents dossiers étant étroitement liés.

Dans le même temps, l'AGPB a participé à des groupes de travail sur la "mid term review" à Paris et à Bruxelles et sur l'avenir de la PAC. L'AGPB a notamment travaillé à la préparation d'un rapport du "Center for European Policy Studies" et défendu dans ce cadre les intérêts des céréaliers.

**Les négociations de l'élargissement**

L'AGPB a suivi de près les négociations du volet agricole pour l'élargissement tant en ce qui concerne les propositions des pays candidats que les réponses de la Commission.

**Une lutte acharnée à Bruxelles pour restaurer la préférence communautaire**

L'explosion des importations de blé en provenance notamment d'Ukraine s'explique d'abord par la « règle des 155% ». L'accord agricole de Marrakech prévoit que le prix d'entrée des céréales importées ne peut être supérieur à 155% du prix d'intervention. Aussi chaque baisse du prix d'intervention (-7.5% pour cette campagne) correspond de facto à une diminution de la protection communautaire aux frontières.

C'est pourquoi l'AGPB n'a cessé de réitérer sa demande de suppression de cette clause dans le cadre des négociations au sein de l'OMC.

Par ailleurs les modalités pratiques de calcul du droit d'entrée sur la base de la règle des 155% ont été modifiées par la Commission en début de campagne.

La suppression de la taxe des 10 euros sur les blés en provenance de la mer noire a facilité l'entrée massive des blés ukrainiens et a complètement déstabilisé les marchés.

Dès que l'AGPB a connu le projet de la Commission, elle s'est mobilisée et a obtenu que la France s'oppose au projet. De plus avec le COPA elle a poussé les Etats membres à rejeter cette proposition. La Commission a toutefois pu adopter sa proposition alors que seuls 3 pays la soutenaient grâce à l'abstention de 6 autres pays.

Depuis le début de la campagne l'AGPB n'a cessé d'alerter tous les Pouvoirs Publics français et européens sur l'opacité des méthodes de calcul des droits d'entrée par la Commission et de démontrer que la Commission permettait ainsi aux importations ukrainiennes d'arriver dans l'Union européenne à des prix bien inférieurs aux 155 % du prix d'intervention fixé par les accords de Marrakech (jusqu'à - 20 euros).

L'AGPB demande l'application de l'accord agricole et de la clause de sauvegarde spéciale prévue dans ce genre de situation.

L'AGPB a par ailleurs convaincu M. Patriat, le précédent ministre français de l'Agriculture, de l'urgence de la situation et de la nécessité de remédier à cette situation. M. Patriat est donc intervenu aux Conseils Agricole de mars et d'avril sans résultat.

Le COPA COGECA a écrit sur ce sujet à Monsieur Fischler qui, à ce jour, n'a toujours pas répondu.

Lors de leur rencontre avec M. Fischler, MM. de Benoist et Vorimore ont demandé des modifications rapides des modalités de calcul.

M. Fischler s'est dit conscient du problème et a proposé de mettre en place un groupe de travail au sein du COPA sur les coûts de transport et le fonctionnement des marchés ; la première réunion de ce groupe devrait avoir lieu en mai 2002.

Malgré l'importance de la mobilisation de toute la filière française en direction des Ministères, des organisations professionnelles des autres Etats membres, « Copacogeca », Parlement européen, et de la Commission en allant du Commissaire au fonctionnaire calculant les droits et en passant par tous les échelons de la hiérarchie..., la Commission n'a pas pour l'instant daigné apporter de solution.

**Biocarburants : trois directives porteuses d'espoir !!!**

L'examen de trois directives nécessaires à l'ancrage des biocarburants dans le paysage énergétique européen est suivi depuis l'automne dernier par l'AGPB. L'objectif est d'offrir un cadre réglementaire pérenne aux biocarburants à l'échelle de l'Union.

L'aménagement de la première Directive sur la qualité des carburants (D. 98/70 CE) vise à autoriser des normes techniques favorables à l'addition de bioéthanol en direct aux essences, sans craindre de dépasser les seuils de volatilité du carburant, particulièrement en été.

L'aménagement de la deuxième Directive fiscale (D.92/81 CE) vise à disposer d'un cadre européen harmonisé autorisant des régimes spécifiques pour les biocarburants de façon à remplacer le carburant fossile sans frais supplémentaires pour le consommateur.

L'adoption d'une nouvelle directive, la troisième, pour la promotion des biocarburants, en complément au précédent aménagement (COM 2001/547) vise à développer leur usage à hauteur de 2% du marché européen des carburants en 2005 et une croissance minimale ultérieure de 0,75% par an.

L'AGPB s'est attachée au sein d'une coalition réunissant les intérêts de tous les partenaires européens des filières biocarburants (CEB) en étroite concertation avec le COPA-COGECA à défendre les intérêts immédiats des producteurs.

A terme de trois ans, l'enjeu pour la filière céréalière comme pour la filière oléagineuse concerne une centaine de milliers d'hectares pour le bioéthanol et plus du double pour le biodiesel pour le seul marché national, avec une perspective ultérieure de croissance de 200 000 ha /an sur la période 2006-2010.

La modification de la directive fiscale nécessite un avis du Parlement européen, mais surtout l'unanimité au Conseil des ministres des Finances européen. La Présidence de l'Union, assumée actuellement par l'Espagne, envisage d'obtenir gain de cause en juin, avant la fin de son mandat.

Quant à la directive promotion, assortie d'une obligation de résultats, elle pourrait être dans le meilleur des cas adoptée en juillet, si les lobbies pétroliers ne s'y montraient pas résolument hostiles. Il a fallu de nombreuses années pour améliorer les essences, les pétroliers s'étant montrés toujours très réticents à éliminer des toxiques comme le plomb, le benzène et le soufre au nom de la rentabilité.

Enfin, à l'actif de cette campagne, l'AGPB n'a pas ménagé ses efforts pour trouver une conclusion favorable à l'adoption à l'unanimité de la dérogation fiscale selon l'article 8.4 de la directive 82/91 CE, après la mise en cause par la société B.P., de la légitimité du régime précédent autorisé par la Commission au titre d'opérations pilotes. Ainsi, sont légitimées les défiscalisations appliquées en France depuis 1997.

La dérogation fiscale autorise ensuite de nouveaux appels d'offres pour l'ensemble des biocarburants. Pour le secteur de l'ETBE, l'enjeu est le doublement de la capacité actuelle et l'introduction de l'usage de l'éthanol en direct.

Ajouter des produits oxygénés, améliorant la qualité environnementale des carburants est une priorité pour le programme énergie de l'AGPB.

## **Cogénération : une opportunité à saisir**

Dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité, le gouvernement français prévoit la possibilité de rachat obligatoire d'électricité d'origine renouvelable. L'AGPB a souhaité pouvoir accéder à ce marché pour valoriser grain, paille et plantes entières en cogénération.

Le projet d'arrêté préparé par le Ministère de l'Industrie propose, pour la biomasse : bois, grain, paille ou plante entière, un tarif de 0,049 €/kW. L'inadéquation de ce tarif au minimum requis est criante. C'est ce qui ressort d'une comparaison avec le niveau de la tarification en vigueur dans les pays qui produisent déjà de l'électricité à partir de biomasse : par exemple de 0,087 à 0,102 €/kW en Allemagne.

C'est en effet un tarif de rachat de 0,076 à 0,096 €/kW, selon la puissance des équipements, que souhaitent obtenir des autorités publiques l'AGPB et ses partenaires, pour répondre aux besoins des industries et collectivités locales.

Obtenir de l'administration en charge de ce programme une révision sérieuse du projet d'arrêté constitue donc pour l'AGPB, un objectif immédiat.

## **Effet de serre et céréales**

L'atelier « Effet de serre : opportunité pour la céréaliculture » du précédent congrès de l'AGPB avait amorcé une réflexion sur ce thème poursuivie durant toute la dernière campagne.

L'AGPB a obtenu l'aménagement du règlement jachère qui désormais autorise les cultures de céréales et d'oléagineux pour des applications énergétiques destinées à l'usage de l'agriculteur. Les premières opérations s'appuyant sur ces nouvelles dispositions pourraient concerner des unités de chauffage base grain ou plante entière pour les besoins thermiques de l'exploitation où de ses activités connexes.

Dans la mesure où il existe encore peu d'installations en fonctionnement (deux unités de chauffe à paille de 1 MW) et de petites installations à grains (20/60 kW) destinées au chauffage domestique, il importe de favoriser des investissements en ce sens.

L'AGPB participe à divers projets avec l'ITCF sur ce thème qui devraient déboucher sur la connaissance des équipements souhaitables, de leur performance technique et économique, d'un programme de démonstration et d'information, et d'une politique d'incitation à l'investissement par un soutien identique à ce qui se fait pour les unités de chauffe bois.

Une étude de SOLAGRO\* pilotée par l'ITCF, l'INRA, l'AGPB et cofinancée par l'Agence environnementale de l'Île de France et l'ADEME, fournit désormais les

premières indications sur les bilans énergétiques et gaz à effet de serre des cultures de céréales utilisées pour le thermique seul ou la cogénération, en comparaison avec les combustibles fossiles. Ses résultats sont très encourageants.

La participation de l'AGPB à 2 groupes de travail communautaires sur agriculture et effet de serre et le rôle de la transformation par la chimie de ses produits pour lutter contre cet effet a permis de préciser des impacts présentés trop souvent de façon réductrice.

Privilégier certaines techniques culturales et les usages énergétiques et chimiques, en substitution au carbone fossile, sont des moyens et des finalités reconnus de façon consensuelle.

Dans un contexte de marché pétrolier plutôt haussier, et avec une étape de plus franchie cette année par l'U.E. dans l'engagement de l'application du protocole de Kyoto, l'agriculture devrait bénéficier des retombées de ces initiatives.

\* SOLAGRO : Cabinet d'étude spécialisé dans les bilans environnementaux

## **Marché des pailles : à la recherche d'une organisation**

L'AGPB au sein du Bureau commun des pailles (BCPF), qui réunit les principaux partenaires intervenant dans cette filière, a entamé une réflexion sur la sécurité de l'approvisionnement pour ce coproduit du grain.

Le marché des pailles se caractérise par une demande qui fluctue au gré des variations de récoltes fourragères. La paille outre son rôle de litière sert en effet de fourrage grossier de substitution.

La politique de contrat prônée par le BCPF jusqu'à présent a montré ses limites. Le stockage privé spontané n'assure pas le volant de régulation -en volume et en qualité- nécessaire à un fonctionnement satisfaisant du marché, c'est-à-dire une sécurisation de l'approvisionnement des clients réguliers et des demandes de pointes.

Dans un contexte où la croissance de la demande se profile à travers les besoins nouveaux (exigences croissantes pour le confort animal, usages énergétiques par exemple), les professionnels concernés ont retiré de leurs contacts avec l'administration que seule une structure interprofessionnelle reconnue serait à même de disposer des moyens nécessaires pour encourager un stockage de sécurité pour un produit respectant le cahier des charges des différents usages.

La mise en place récente d'une interprofession céréalière apte à une concertation de filière non seulement sur la gestion des marchés du grain, mais également des coproduits céréalières (Intercéréales) paraît être le cadre souhaitable pour créer un tel instrument de développement économique.

La campagne qui vient devrait donc montrer, si les efforts conjugués des producteurs, du négoce et des utilisateurs pourront apporter une solution durable à l'instabilité de ce marché.

**La loi sur l'eau :  
des avancées significatives**

La discussion de la loi sur l'eau en janvier 2002 à l'Assemblée Nationale a été l'occasion de multiplier les contacts avec de nombreux élus. L'AGPB a été notamment audité par le rapporteur du projet de loi, M. Marcovitch.

Celui-ci s'est rendu pendant une journée à la station ITCF de la Jaillièrre (44). En présence de plusieurs administrateurs de l'AGPB et de l'ITCF, il a pu découvrir le travail d'expérimentation et d'information effectué par l'Institut en faveur de la prévention des risques de pollution par les nitrates. Ultérieurement, des contacts ont eu lieu entre divers députés et administrateurs de l'AGPB lors de la préparation des amendements

Des abattements supplémentaires dans le calcul du bilan azoté de l'exploitation ont été demandés afin de favoriser la mise en place de techniques correctrices ou modératrices du risque nitrate. Appuyés par des expérimentations de terrain et des résultats d'analyse, les travaux présentés ont donné du poids à ces propositions et justifiés leur niveau d'exigence.

C'est ainsi que l'Assemblée Nationale a adopté plusieurs modifications importantes comme le demandait l'AGPB :

- Un abattement sur la redevance par hectare de 20 % pour tous les hectares où est mis en oeuvre un outil de pilotage de la fertilisation ;
- Un abattement sur la redevance de 10 € par hectare de CIPAN ou de repousses ou de résidus de culture ;
- Une assiette de calcul de la redevance assise sur une moyenne glissante de 3 années n, (n-1) et (n-2).

Après le vote par les députés, le projet de loi a été transmis au Sénat. Il y sera à l'ordre du jour en septembre, si le nouveau gouvernement choisit de le présenter en l'état.

Il faudra alors veiller à la consolidation et à l'amélioration des modifications apportées : l'objectif de l'AGPB est bien de permettre aux agriculteurs qui travaillent dans le respect des bonnes pratiques de ne pas être soumis au paiement de la redevance azote, respectant en cela le principe pollueur-payeur.

**Agriculture raisonnée :  
pas de carcan  
administratif complexe**

La définition de l'agriculture raisonnée, introduite dans la loi sur les

nouvelles réglementations économiques répond à la volonté de la Profession de clarifier cette démarche.

Le souhait de l'AGPB est de promouvoir une qualification des exploitations ouverte au plus grand nombre d'agriculteurs, à partir d'un référentiel simple et de coût réduit.

C'est ainsi qu'a été proposée une première étape d'auto-diagnostic avec ou sans l'aide de structures de conseil, puis une qualification par des structures ouvertes le plus largement possible.

L'objectif de l'agriculture raisonnée est avant tout de provoquer une dynamique de progrès pour les agriculteurs. Celle-ci ne doit pas être étouffée par un carcan administratif complexe.

L'AGPB s'est exprimée dans ce sens dans une lettre signée conjointement par l'AGPM et la FOP, adressée au Ministre de l'Agriculture au mois de décembre.

Le premier décret paru au mois d'avril appelle quelques réserves. Le choix d'un système d'organismes certificateurs extérieurs chargés de la qualification et du contrôle des exploitations risque de générer des coûts significatifs.

La déclinaison régionale du référentiel peut entraîner une surcharge et des distorsions d'une région à l'autre. Les commissions régionales auxquelles les agriculteurs seront appelés à participer devront être vigilantes sur ce point.

Enfin, le prochain décret sur l'étiquetage des produits « issus de l'agriculture raisonnée » permettra sans doute une valorisation économique dans les filières courtes, mais risque d'entraîner un manque de lisibilité de la démarche.

La limite de la confusion entre une démarche institutionnelle où l'agriculteur doit retrouver sa place dans la société par la qualification globale de son exploitation et une démarche de valorisation de produit qui ne peut être obtenue que par une réponse de filière n'est pas loin.

**Financer  
la promotion des céréales**

L'AGPB et l'AGPM avec leurs partenaires organismes de collecte des grains (coopératives, négociants) et première transformation des céréales (meunerie, semoulerie, fabrication d'aliments du bétail, malterie, amidonnerie, maïserie) ont voulu se donner de nouveaux cadres d'action pour répondre aux besoins de marchés qui se segmentent et expriment des exigences de qualité et de traçabilité. C'est ainsi qu'Intercéréales, association interprofessionnelle, a été constituée en mai 2001.

Sa reconnaissance devait permettre le prélèvement d'une CVO (Cotisation

Volontaire Obligatoire) afin de financer des projets de promotion sur les marchés intérieurs et extérieurs indispensables pour soutenir notre production.

Les Pouvoirs Publics ont suspendu cette reconnaissance à l'interprétation de l'article 2 de la loi d'orientation, au sujet de la participation de l'ensemble des organisations syndicales à vocation générale dans les interprofessions.

L'AGPB, au côté du CLIAA (Comité de Liaison des Interprofessions de l'agro-alimentaire) fait valoir que les interprofessions sont de nature sectorielle et qu'elles ont pour unique vocation de rassembler les acteurs d'une filière autour d'un produit qui fédère leur énergie. Toutes les interprofessions déjà reconnues fonctionnent suivant cette logique.

L'AGPB et ses partenaires d'Intercéréales demandent donc une rapide clarification de l'article 2 de la loi d'orientation de 1999.

**Communiquer  
avec les adhérents**

Durant la campagne syndicale 2001-2002, AGPB Contact, l'outil privilégié de communication de l'AGPB avec ses adhérents, a fait l'objet de diverses démarches.

Sur le fond, il s'est enrichi d'un supplément Environnement de 4 pages, qui paraît selon un rythme dicté par l'actualité.

La décision de lancer ce supplément est évidemment liée à l'importance de plus en plus forte des questions environnementales sur la marche des exploitations. L'objectif est double : d'une part, donner des arguments autour desquels mobiliser syndicalement face à des projets de réglementation abusifs; d'autre part, promouvoir auprès des exploitants l'adoption de comportements et démarches susceptibles de valoriser tant leur production que leur image.

L'objectif de ce supplément est de faire avancer le débat entre compétitivité et environnement, d'être efficace en parlant des enjeux actuels, de l'évolution de la réglementation et de l'engagement au quotidien des producteurs à maîtriser l'environnement.

Deux suppléments sont parus cette année : le premier sur la directive nitrates et le second sur la loi sur l'eau.

Des initiatives ont également été prises quant à la diffusion d'AGPB Contact, afin d'accroître son impact. En particulier, une procédure de repérage et d'abonnement à l'essai des producteurs de céréales qui s'installent a été mise en place afin de leur faire découvrir l'AGPB et appréhender son travail.

Une enquête de lecture réalisée à la fin de l'année 2001 a permis de constater en effet :

- qu'AGPB Contact bénéficie d'un taux de lecture élevé de la part de ses destinataires,
- que ces derniers apprécient très majoritairement les sujets qui y sont traités, tout comme la manière de les traiter,
- enfin, qu'ils comprennent mieux l'action et les positions de l'AGPB et se sentent davantage concernés par elle.

Simultanément, l'AGPB a poursuivi ses publications d'articles dans les journaux syndicaux départementaux et elle a continué à travailler au développement de son site Internet [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)

Toujours très régulièrement actualisé, celui-ci va désormais bénéficier d'une nouvelle présentation, qui permettra aux « agrinautes » de découvrir plus rapidement les nouveautés et informations essentielles mises en ligne sur le site.

Au-delà de cet aspect ergonomique, d'autres modifications, à caractère plus technique, permettront à l'AGPB de diffuser davantage d'informations via Internet, d'où gain de temps et économies par rapport à la diffusion de documents imprimés.

La fréquentation du site [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr) est restée stable par rapport à la campagne 2000/2001, avec environ 10 000 connexions par mois, en moyenne.

En 2000/2001, elle s'était fortement accrue avec la mise en ligne régulière de documents pratiques relatifs aux démarches contentieuses contre la modulation. Ces démarches ayant pris fin avec la décision du Conseil d'Etat de juillet 2001, la stabilité de la fréquentation en 2001/2002 peut s'analyser comme une consolidation d'audience.

Pour parvenir à conforter cette audience, l'AGPB utilise les publications dont elle dispose (AGPB Contact, Blé Contact) ou auxquelles elle a accès (presse syndicale départementale) en y signalant aux agriculteurs et collaborateurs des organismes agricoles à quels nouveaux documents ou services ils peuvent accéder sur le site.

### **Communiquer avec les décideurs et relais d'opinion**

La lettre d'information Blé Contact continue à assurer une communication de base avec les parlementaires français et européens, les administrations et les journalistes. Au-delà, des actions de communication spécifiques sont menées vis à vis de ces différents publics.

Trois des actions de ce type, conduites durant la campagne 2001/2002, doivent être plus particulièrement mentionnées.

Il s'agit d'abord, chronologiquement, du travail accompli en vue du débat sur le projet de loi sur l'eau à l'Assemblée Nationale.

Le dossier des importations de blés ukrainien et russe a également fait l'objet de démarches d'information spécifiques des parlementaires, européens comme français. Les courriers adressés en mars au Président de la République et au Premier Ministre ont été portés à leur connaissance, ainsi qu'une note explicative sur les aspects techniques du dossier. Tous les communiqués relatifs à ces importations leur ont été également adressés.

Enfin, l'AGPB a constitué à l'occasion des élections un dossier intitulé « Permettre à notre agriculture de jouer ses atouts », destiné aux candidats aux élections présidentielles et législatives, ainsi qu'à leurs partis.

Ce document plaide la compatibilité entre agriculture productive et protection de l'environnement. Il met en avant la nécessité de remettre vigoureusement en cause la politique américaine à l'OMC avant toute réorientation de la PAC. Il souligne la nécessité de mesures dans divers domaines (statut de l'exploitation, organisation des filières, politique de l'énergie et des carburants, politique des transports).

L'AGPB a engagé des discussions avec les responsables agricoles des principaux partis politiques sur la base de ce document.

### **Valoriser l'image des céréaliers**

Depuis plus d'un an, l'AGPB a mis en place une action de communication « image des céréaliers ».

L'objectif fondamental de cette action, entreprise sur le long terme, en créant un réseau de porte-paroles sur l'ensemble du territoire français est d'améliorer l'image des céréaliers par la valorisation d'hommes et de femmes de terrain à l'origine d'initiatives intéressantes dans leur département en matière de protection de l'environnement, d'utilisation de technologies de pointe, de méthodes culturelles innovantes, et ce auprès de leaders d'opinion et de journalistes.

Ces hommes et ces femmes représentent les emblèmes du métier et ont pour mission de véhiculer une image nouvelle du producteur de céréales, à la fois témoins, acteurs et porte-paroles.

A travers cette action de communication, il s'agit de montrer et de faire comprendre aux journalistes et à leurs lecteurs, l'évolution du métier de céréalier et la complexité des pratiques agricoles, en vue de protéger l'environnement et d'optimiser la qualité des productions pour satisfaire les marchés (dans une double logique de débouchés et de sécurité sanitaire).

Afin d'apparaître moins institutionnelle et donc moins orientée sur les

messages, l'AGPB s'est rapprochée de l'ITCF, pour organiser des conférences de presse à l'issue des réunions agriculteurs prévues en régions.

Lors des premières rencontres avec la presse départementale, à Niort, à Ouzouer-le-Marché et à Châteaoux, les journalistes présents ont montré un intérêt particulier lors de la prise de parole des témoins. Plusieurs articles ont été rédigés et diffusés dans la presse régionale (« Le courrier de l'Ouest », « La nouvelle République du Centre Ouest », « La Renaissance du Loir et Cher »...) et plusieurs interviews ont été diffusées sur France Bleu Berry.

Ces rencontres entre techniciens agronomes et agriculteurs ont permis aux journalistes d'identifier d'une part des contacts de proximité grâce aux porte-paroles, et d'autre part des experts pour répondre à toutes les questions environnementales et agronomiques, grâce à l'ITCF.

Une perspective d'élargissement du réseau de porte-paroles qui, aujourd'hui compte 7 céréaliers, permettra de capitaliser au mieux sur l'image en multipliant ces rendez-vous avec la presse départementale, dans une logique de valorisation des initiatives et expériences.

Dans la même logique, l'AGPB a obtenu de nombreux reportages télévisés ainsi que des interviews radio sur les thèmes de « la traçabilité dans le secteur céréalier » et « l'agriculture de précision » lors du Salon de l'Agriculture en février / mars 2002.

### **Les actions de promotion auprès du grand public**

Les producteurs de céréales ont pris l'initiative de créer en 1998, Univers Céréales, la Collective des Céréales afin de soutenir les débouchés alimentaires des céréales et de promouvoir les familles de produits qui en sont issues auprès du grand public.

Les priorités en terme de messages ont été définies sur la sécurité alimentaire et sanitaire ainsi que sur la nutrition. A ce titre, de nouveaux outils d'information et de documentation destinés aux prescripteurs (corps médical, enseignants...) mais aussi à la cible « grand public » ont été développés durant les deux dernières années.

Afin de valoriser les plantes blé et maïs, Univers Céréales a complété son offre de documentations avec l'édition en 2001 et 2002 dans la collection Phare de chez Hachette de deux ouvrages vendus en librairies intitulés respectivement « La civilisation du blé » et « La civilisation du maïs ».

Ces deux ouvrages proposent une information globale sur les productions céréaliers, l'histoire des civilisations qui ont accompagné leur développement et les produits qui en sont issus.

Les actions sur le terrain, engagées les années précédentes ont été poursuivies : l'Odyssée végétale organisée lors du Salon de l'Agriculture et qui est née du regroupement des filières végétales a relevé le défi avec une fréquentation qui n'a cessé d'augmenter depuis 4 ans. Univers Céréales a également élargi sa présence en participant, par un appui logistique et matériel, à des expositions, colloques et salons, à Paris comme en province : « La fête du Pain », « Terres en Fête », « Les enfants du goût »,...

Univers Céréales a complété ses actions d'information en poursuivant les études menées au sein de l'Observatoire des produits céréaliers, afin de mieux connaître les attentes des consommateurs.

Dans cet esprit, un groupe de travail sur la recherche scientifique s'est constitué, afin de faire un point sur les différentes avancées médicales concernant les produits céréaliers et mieux positionner ces derniers dans l'équilibre alimentaire. Par ailleurs, une veille médiatique sur la sécurité alimentaire a été mise en place, afin d'anticiper d'éventuelles situations de crise.

Dans la même logique, Univers Céréales représente l'organe de promotion et de communication grand public au service de l'interprofession « Intercéréales ».

Ces missions ont été élargies à la valorisation des débouchés en alimentation animale et des débouchés industriels.

### **Poursuite des efforts de promotion du blé français à l'étranger**

France Export Céréales a concentré son action de promotion des céréales françaises sur quatre marchés :

**1. le Maghreb.** La région importe en moyenne annuelle plus de 5 Mt de blé tendre et constitue donc pour la France un débouché essentiel, malgré la récente concurrence ukrainienne.

Au Maroc, la filière comprend :

- un acheteur public, l'ONICL avec lequel l'ITCF vient de nouer un rapport de partenariat portant sur la mise à niveau du laboratoire et une formation à l'enquête « qualité de la récolte ».

L'objectif est de permettre aux Marocains d'analyser la qualité des blés importés selon les mêmes méthodes qu'en France.

- un ensemble d'opérateurs privés avec lequel plusieurs formes de coopération (assistance technique en boulangerie, formation de formateurs de l'école de meunerie de Casablanca) et de partenariats (Fédération marocaine des négociants en céréales et légumineuses, l'un des principaux acteurs de la filière alimentation animale) sont en cours.

Avec l'Algérie, l'ITCF a noué une première relation avec l'acheteur public OAIC portant sur l'enquête « qualité de la récolte ». Pour l'avenir, il est clair que le développement rapide des importateurs privés impose de nouer avec eux des relations étroites.

En Tunisie, la situation est plus simple puisque l'Office tunisien des céréales dispose d'un monopole à l'importation. Depuis deux ans l'ITCF a, avec lui, un accord de partenariat portant sur son laboratoire de collecte.

Dans les trois pays, un séminaire de présentation de la récolte a permis de valoriser la production française ainsi que les équipementiers de la filière céréalière auprès de l'ensemble des acteurs locaux.

**2. l'Egypte.** A lui seul le marché égyptien (6 Mt d'importation) est plus important que le marché maghrébin. Mais la présence américaine y est très forte, bénéficiant à la fois d'un appui politique et d'un soutien financier importants.

Les très bonnes relations franco-égyptiennes ont toutefois favorisé le travail de promotion : succès du séminaire annuel en présence du vice-premier ministre, ministre de l'agriculture ; signature d'une lettre d'intention gouvernementale portant sur la coopération dans le secteur céréalier. La traduction commerciale de ce climat est apparue en début de campagne avec l'acheteur public GASC puis en fin de campagne avec la Holding, acheteur semi-public.

**3. la Chine.** L'importance du marché chinois est encore limitée au regard de son potentiel et la présence française y est très faible.

L'investissement de France Export Céréales à moyen terme, repose sur le partenariat avec le Grain College de Zhengzhou et l'expérimentation de la fabrication d'aliments traditionnels chinois (nouilles, pains à la vapeur) à partir de blé français.

Cette politique est désormais menée sur une grande échelle, avec l'utilisation d'orge française Esterel, chez le brasseur Tsingtao, le plus important du pays.

L'accession de la Chine à l'OMC ayant conduit à l'octroi d'un contingent d'importations à certains opérateurs privés, des premiers contacts très prometteurs ont été noués avec ceux de la région de Canton.

France Export Céréales s'investit depuis quatre ans dans la relation avec les deux principales puissances agricoles parmi les candidats à l'adhésion à l'Union Européenne.

**1. la Pologne.** L'objectif est d'amener les différentes composantes de la filière céréalière polonaise aux mêmes logiques économiques que celles défendues par la France. Les séminaires sur la qualité des blés et sur les coûts de production, la coopération menée par l'ITCF, les conférences en Pologne auxquelles interviennent les élus de l'AGPB et les invitations en France des acteurs polonais sont autant de moyens d'atteindre cet objectif.

**2. la Hongrie.** Malgré sa dimension modeste, c'est un grand pays producteur et exportateur de céréales où la filière est déjà fortement structurée. La relation se noue donc plus facilement entre dirigeants français et hongrois, sur la base d'un langage plus proche qu'en Pologne.

Pour la prochaine campagne, France Export Céréales mettra l'accent sur :

- une communication sur la qualité des blés français encore plus adaptée aux attentes des différents marchés, tâche prioritaire alors que cette qualité est souvent contestée,
- l'approfondissement des relations qui se sont distendues depuis deux ans avec l'Algérie, l'Iran et le Yémen,
- une extension des missions de coopération de l'ITCF, instrument de promotion de la filière française unanimement reconnu,
- des liens plus étroits avec les exportateurs qui n'utilisent pas suffisamment l'outil que constitue France Export Céréales,
- le renforcement de synergies avec tous les acteurs de la filière céréalière (les producteurs naturellement, mais aussi les établissements d'enseignement et les constructeurs d'équipements).



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ ET AUTRES CÉRÉALES

8, avenue du président Wilson - 75116 Paris  
Tél. : 01 44 31 10 00 - Télécopie : 01 47 20 44 03  
www.agpb.fr